

## Activité 14 Etrangers

<b>Finalités</b>	
Finalité 1	Suivi des accords - titres de séjour
Finalité 2	Suivi des refus de séjour, mesures d'éloignement, décision restrictives de liberté (placement en CRA, assignation à résidence)
Finalité 3	Suivi des étrangers incarcérés
Finalité 4	Suivi des contentieux
Finalité 5	Suivi des demandes d'asile
Finalité 6	Suivi des naturalisations
Finalité 7	Traitement des signalements lutte contre la fraude et trouble à l'ordre public
Finalité 8	Recensement et suivi des mineurs non accompagnés
<b>Bases de licéité</b>	
RGPD	Oui Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
<b>Fondements juridiques</b>	
	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
<b>Catégories de personnes concernées</b>	
	Usagers et membres de sa famille (ou personne l'hébergeant)
	Elus ou membres d'association étant intervenu sur le dossier d'un étranger
	Professionnels (avocats)

<b>Catégories de données traitées</b>	
	Données d'identification (dont n° AGDREF, n° OFPRA, n° PRENAT), coordonnées personnelles et professionnelles, pièces justificatives (photocopie passeport, visa, titre de séjour, justificatif de domicile). Date de fin de validité titre de séjour ou passeport
	Photo d'identité ; empreintes digitales
	Vie personnelle (date et lieu de naissance, nationalité, situation familiale, composition du foyer)
	Vie professionnelle (employeur, profession exercée, nom de l'avocat ; mandat électoral)
	Eléments d'ordre économique et financier (salaire perçu, autres ressources ; avis d'imposition)
	Date et nature d'une décision administrative (refus de séjour, oqtf, assignation à résidence)
	Infractions et condamnations (B 2, casier judiciaire étranger) ; comportement de l'étranger au regard de l'ordre public ; date de remise en liberté
	Données sensibles : santé (antécédents médicaux et si demandeur présente une situation d'handicap ; suivi donné par l'OFII)
	NIR
	Eléments juridictionnels (juridiction, n° de recours, décision de la juridiction rendue, montant des condamnations et des frais irrépétibles)
	Données de localisation (lieu d'incarcération de l'étranger détenu ; centre de rétention administratif où l'étranger est placé ; adresse du centre d'accueil pour demandeur d'asile)
<b>Catégories de destinataires</b>	
	Service interne
	Réfèrent fraude
	Autres préfectures
	Ministère de l'intérieur (Direction générale des étrangers en France)
	Autorité judiciaire (procureur de la république ; juridictions administratives)

	Autres administrations et assimilées (OFII, administration pénitentiaire, Assurance maladie, consulats de France, départements-aide sociale à l'enfance)
	Forces de l'ordre (gendarmerie, police aux frontières, direction départementale de la sécurité publique)
	Avocats
	Personnes concernées
<b>Existence de transferts de données hors UE</b>	
	Non
<b>Durée de conservation prévue</b>	
	Selon le CESEDA
<b>Mesures de sécurité</b>	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	1/02/2024